
MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMPTE RENDU DE LA SEANCEDU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 09 AVRIL 2021

Mr SALLANDRE, Mme PAOLUCCI, Mme PALLUY, Mr GRAPOTTE, Mr MICHAUD, Mme VACHON, Mr DI ROLLO, Mme PUTOD, Mr BOSVERT, Mme DUC, Mme ASSENAULT, Mme PERIER, Mr DUPLAIN, Mr FAYA.

Membres absents : 1

Mr Patrick SALAS

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par MR DUPLAIN.

Secrétaire élu : MR DUPLAIN**1- Compte rendu du 02 octobre 2020 et du 29 janvier 2021**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu des séances du 02 octobre 2020 et du 29 janvier 2021 à l'unanimité.

2- Approbation du compte de gestion – Commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à CONDRIEU et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3- Affectation du résultat – Commune

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget comme suit :

Compte 001 : Excédent d'investissement reporté 262 787.23 €

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 56 257.42 €

Compte 002 : Excédent de fonctionnement 55 000.00 €

4- Approbation du compte administratif - Commune

Sous la présidence de Mme PAOLUCCI adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 qui s'établit ainsi :

Investissement

Recettes 538 266.52 €

Dépenses 275 439.29 €

Excédent de clôture 262 827.23 €

Fonctionnements

Recettes 508 955.51 €

Dépenses 397 699.09 €

Excédent de clôture 111 256.42 €

5- Vote du budget primitif – Commune

Le Budget est voté comme suit:

Recettes d'Investissement : 506 124.85 €

Dépenses d'Investissement : 506 124.85 €

Recettes de Fonctionnement: 470 181.00 €

Dépenses de Fonctionnement : 470 181.00 €

6- Taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les taux d'imposition au titre des deux taxes pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2021 :

- Taxe foncière sur le non bâti – 33,38 %
- Taxe foncière sur le bâti – 19.82%

Le taux communal est de 8.79% et reste inchangé.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité locale et la redescende du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties le vote du taux communal doit tenir compte du taux départemental soit 11.03%.

Ainsi le taux de référence communal sera majoré de l'ex-taux départemental 2020.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,

**10 voix pour
04 abstentions**

➤ **Le Conseil Municipal décide** de valider les taux de de taxe foncière sur e non bâti a 33.38% et la taxe foncière sur le bâti a 19.82%.

7- Subventions

Après demande du conseil le vote des subventions sera voté ultérieurement.

Le conseil souhaite avoir un peu plus d'information concernant les structures qui recevront les subventions de la commune.

8- Participation au syndicat intercommunal sport et culture Les Haies, Longes, Trèves.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état récapitulatif des charges dues au Syndicat Intercommunal Sport et Culture Les Haies, Longes, Trèves pour l'année 2021.

Le montant total de la contribution s'élève à 47 435.99 €

Monsieur le Maire propose de budgétiser une partie de ces charges à hauteur de 27.435.99 € sur le budget communal et de fiscaliser le reste de la contribution, soit 20.000,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,

**14 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,**

➤ **Le Conseil Municipal décide** de budgétiser partiellement sa participation au Syndicat Intercommunal Sport et Culture Les Haies, Longes, Trèves, pour un montant de 27.435.99 € le reste étant fiscalisé.

9- Questions diverses

- SIVU (Syndicat à vocation unique piscine de Loire sur Rhône)
La compétence va être transférer à vienne Condrieu agglomération en 2021.
Le calcul de la contribution de chaque commune sera revu suivant les formules en vigueur.
- Logements communaux
Les travaux étant terminés le R+1 est loué.

Les répartiteurs de chauffage seront installés avant fin avril 2021.

Le R+2 est mis à la location.

- Il nous est demandé par le PNR du Pilat un référent forêt sur la commune, Jean Claude FAYA accepte d'être le référent forêt.
- Jacqueline ASSENAULT, transmettra l'information auprès du PNR du Pilat.
- La gestion d'accès sur certains bâtiments communaux sera remplacée courant avril 2021.
- Le projet de création d'une nouvelle station d'épuration est toujours en cours mais nous ne connaissons les dates de démarrage.

Francis DI ROLLO prend contact avec Vienne Condrieu agglomération sous 2 semaines pour avoir un planning plus détaillé.

- Le CERAMA va effectuer un contrôle de l'ensemble des ponts de la commune. Des travaux pourraient en découler.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 27 minutes.